

La Fare les Oliviers

Le Maire vous informe...

24 mars 2011

Liste des numéros utiles

MAIRIE

Standard : 04 90 45 46 00

Secrétariat du Maire :

04 90 45 46 18

Service Communication :

04 90 45 46 43 et 04 90 45 46 10

Police Municipale : 04 90 42 69 98

Élu d'astreinte : 06 09 94 78 61

Préfecture

04 91 15 60 00

Gendarmerie

17

Sapeurs Pompiers

18 ou 112

Société des Eaux de Marseille

0810 400 500 (urgence)

Société Canal de Provence

04 42 87 01 39 (urgence)

Dépannage GAZ

0800 473 333

Dépannage Electricité

0810 501 900

DDE 13 Salon

04 90 56 87 78

CCFF

04 90 42 55 46

HORAIRES MAIRIE

Lundi, mercredi, vendredi :

8 h 30-12 h / 14 h-17 h

Mardi, jeudi : 8 h 30-12 h / 14 h-18 h

Samedi 1^{er} et 3^e du mois :

8 h 30-12 h

LES PERMANENCES DU MAIRE

Mardi 14 h à 16 h.

Chers Farencs,

Lors de ce Conseil Municipal, deux points ont plus particulièrement retenu l'attention :

- Le débat sur les orientations budgétaires de la commune vous permet d'avoir une idée précise sur l'état des finances communales. En 2010, un excédent de fonctionnement et une réduction de la dette par habitant permettent d'envisager l'avenir du village avec sérénité.

Pas d'augmentation des taxes locales en 2011.

Et ce malgré le désengagement de l'état sur les contrats aidés et le gel qu'il nous impose sur les dotations.

Les investissements à venir, une nouvelle école, un nouveau gymnase, la requalification de la RD10 qui traverse le village après déviation, les travaux de voirie, etc... sont programmés.

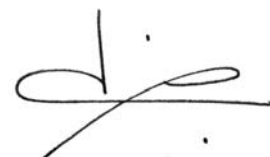
Nous allons demander toutes les subventions possibles au Conseil Général, à la Région et à l'Europe.

- Le renouvellement du contrat de foretage pour la carrière a été signé.

Après avoir modifié le PLU et le Plan d'aménagement forestier pour réduire les emprises de la carrière et de la décharge, nous prolongeons le contrat de 1990 à l'intérieur du périmètre actuel.

Ce qui empêche l'extension prévue par l'État dans le « schéma départemental des carrières » : 14 hectares vers l'ouest, donc vers le village. Et surtout, nous préserve, pendant plus de 25 ans, d'une possible mise à disposition de la carrière pour y enfouir des déchets. Une preuve supplémentaire de notre intransigeance sur l'extension du site de la décharge.

Bien Cordialement



Olivier GUIROU

Maire de La Fare les Oliviers
Vice-Président Agglopolo Provence

Conseil municipal du 24 mars 2011

● DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2011

Monsieur le Maire expose une synthèse du rapport adressé à tous les élus :

Le rapport était bouclé avant les événements dramatiques qui ont frappé le Japon et qui impacteront vraisemblablement à la baisse les prévisions de croissance au niveau mondial. En outre si la crise du nucléaire japonais avait dans un premier temps pesé à la baisse sur les cours du pétrole, le dossier libyen en revanche contrebalance ce mouvement, et pourrait aggraver encore les prévisions du début de l'année. Le gel des dotations, les diverses décisions de l'état supprimant son intervention dans de nombreux domaines et une inflation beaucoup plus importante qu'annoncée sont les trois problématiques auxquelles nous devons faire face en 2011.

Heureusement nous avons anticipé une année 2011 difficile, même si ces difficultés sont aggravées par des phénomènes imprévisibles, et le résultat de l'année 2010, nous permet de maintenir nos projets sans augmentation fiscale ni endettement supplémentaire.

En 2011, outre l'ensemble des services existants, nous reconduisons les chantiers d'insertion qui seront intégrés dans un projet social plus vaste comprenant la création d'une épicerie sociale en faveur des plus démunis.

Nous développerons l'action culturelle de la commune par la création d'un O.M.C.

Des travaux de bâtiments, de voirie sont prévus, ainsi qu'un schéma directeur pluvial. Un projet de réalisation de logements mixtes sur la propriété SICARD nous permettra de poursuivre nos objectifs notamment en matière de production de logements sociaux.

Nous préférons multiplier les petites opérations plutôt que de tout concentrer sur la GUEIRARDE qui pourra recevoir, grâce à la conservation d'une grande partie de cette propriété communale, des équipements publics.

Enfin nous démarrerons le projet de construction d'une école à énergie positive, entièrement innovante en matière de développement durable afin de remplacer l'actuelle Ecole SAINT EXUPÉRY.

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires.

● AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Monsieur le Maire informe que, conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Préalablement, il convient que le Conseil Municipal l'y autorise en précisant le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits seront inscrits au budget lors de son adoption et

l'autorisation du Conseil municipal n'est valable que jusqu'à l'adoption du budget.

ARTICLE	2111
LIBELLÉ	Terrains nus
BUDGET 2010	247 000 €
AUTORISATION 2011	61 750 €

Adoptée à la majorité

● OUVERTURE D'UN COMPTE À TERME AUPRÈS DE L'ÉTAT

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a vendu un ensemble de terrain sis lieu-dit la Gueirarde à la société « ICADE PROMOTION LOGEMENT » pour 1 880 000 € hors taxes. Un premier versement de 760 000 € a été encaissé par la commune.

Dans l'attente de la construction d'un nouveau groupe scolaire en remplacement du groupe scolaire Saint-Exupéry, Monsieur le Maire propose d'ouvrir un compte à terme auprès de la Trésorerie de Salon-de-Provence et de placer la somme de 760 000 € sur une durée de 12 mois.

Adoptée à la majorité

● PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX SÉJOURS À BERLIN ET BRUXELLES DES ÉLÈVES DU COLLÈGE LOUIS LEPRINCE-RINGUET

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que deux voyages scolaires vont être organisés par le Collège Louis LEPRINCE-RINGUET de LA FARE LES OLIVIERS et qu'une participation est demandée à la Mairie :

Pour le séjour à BERLIN du 9 au 15 avril 2011 dont le coût s'élève à 315 € par élève

Pour le séjour à BRUXELLES du 15 au 20 mai 2011 dont le coût s'élève à 275 € par élève
Monsieur le Maire propose

au conseil municipal d'attribuer une subvention de 12 € pour chaque élève farenc participant à ces séjours, soit :

120 € pour les 10 élèves farencs participant au voyage à BERLIN
348 € pour les 29 élèves farencs participant au voyage à BRUXELLES

Adopté à l'unanimité

● TARIF DES ENCARTS PUBLICITAIRES POUR LE PLAN DE VILLE

Monsieur le Maire informe que les dépliants « plan de ville » mis à disposition en mairie sont épuisés et doivent être réédités.

À cette occasion, les modifications concernant les nouvelles appellations de voies, rues, etc... seront intégrées.

Le financement du nouveau plan sera assuré, comme par le passé, par la vente d'encarts publicitaires. Toutefois, contrairement aux éditions précédentes, cette vente sera assurée directement par la commune auprès des entreprises, des commerçants et artisans locaux.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix unique de l'encart publicitaire d'un format de 8 cm x 5 cm à 100 €.

Adoptée à l'unanimité

● TARIF DE MANIFESTATIONS

Monsieur le Maire informe les élus que diverses sorties vont être organisées par le service Animation et Culture de la commune.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif pour les manifestations suivantes :

- Sortie Théâtre du 7 avril 2011 : Théâtre de l'Odéon à Marseille « Jules et Marcel » avec Michel GALABRU et Philippe CAUBERE : 25 € (20 € entrée + 5 € participation transport). La Mairie prenant à sa charge

une partie des frais de transport

- Sortie Découverte du Patrimoine à GRAVESON du 10 juin 2011 : 20 €

- Sortie Découverte du Patrimoine dans LES CALANQUES du 9 septembre 2011 : 30 €

L'encaissement de ces recettes sera réalisé par la régie de recettes pour les manifestations organisées par le service animation et culture de la commune.

Adoptée à l'unanimité

● INDEMNISATION DES MEMBRES DES JURYS DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire rappelle que l'école de musique organise des examens de piano et de violon respectivement qui nécessitent la présence de membres qualifiés pour composer le jury, à raison d'une vacation chacun. Il est proposé d'allouer une somme de 20,33 € pour chaque vacation et par tranche de 10 élèves

Adoptée à l'unanimité

● AVANCE SUR SUBVENTION AU COMITÉ DES FÊTES « LA FARE EN FÊTE »

Monsieur le Maire informe que le Comité des Fêtes « La Fare en Fête » va organiser le Carnaval le 17 avril prochain.

Dans l'attente de l'attribution de la subvention 2011 à cette association, Monsieur le Maire propose de lui verser une avance sur subvention d'un montant de 4 000 € pour lui permettre d'organiser dans les meilleures conditions cette manifestation.

Adoptée à la majorité

● CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE SURFACE DE PARCELLE DU DOMAINE FORESTIER COMMUNAL AVEC L'ASSOCIATION LES AMIS DE SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE EN ALPILLES

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que l'Association « Les Amis de Saint Jacques de Compostelle en Alpilles » souhaite disposer, dans le cadre de leurs activités, d'une surface de 6,5 m² de la parcelle de terrain sise le PATY à l'angle du chemin de Sainte Rosalie et du chemin de Compostelle, pour édifier un oratoire en pierres sèches, dans lequel sera insérée une statue de Saint Jacques de Compostelle.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers municipaux de passer une convention entre la Commune et l'Association « Les Amis de Saint Jacques de Compostelle en Alpilles » afin de déterminer les modalités d'utilisation de la surface de terrain, sachant qu'elle sera mise à disposition à titre gracieux.

Adoptée à l'unanimité

● TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « OPTIONNELLE » D'AUTORITÉ ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ COMBUSTIBLE, AU SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE (SMED 13)

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente du S.M.E.D. 13 (Syndicat Mixte d'Electricité du Département des Bouches-du-Rhône). Par arrêté préfectoral du 26 janvier 2006, les statuts du S.M.E.D. 13 ont été modifiés.

Le Maire vous informe...

Ce dernier élargit ses compétences et prend pour nom « Syndicat Mixte d'Énergie de Département des Bouches-du-Rhône ».

Le S.M.E.D. 13 est un syndicat à la carte. À ce titre, il comprend une compétence de base :

« le pouvoir concédant en matière de distribution d'énergie électrique » et des compétences optionnelles notamment le pouvoir concédant en matière de Gaz. Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'intérêt de transférer la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz à un établissement public de coopération.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le principe de ce transfert.

Adoptée à l'unanimité

● AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE FORETAGE DU 18 DÉCEMBRE 1990

M. le Maire informe l'assemblée que la révision parcellaire du secteur de la carrière et la révision du PLU qui a diminué l'emprise de la zone destinée à son exploitation a nécessité la révision du contrat de foretage.

M. le Maire expose que suite aux négociations entreprises avec la Société LAFARGE, la redevance minimale passe de 40 000 € à 80 000 € et le m³ de matériau extrait de 0.477 € à 0.70 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant n° 2 au contrat de foretage.

Adopté à la majorité

RELAIS-EMPLOI

Depuis janvier 2011, nous avons mis en place au Relais -Emploi des ateliers :

- Alphabétisation
Vendredi de 14 h 00 à 16 h 30

- Informatique
Jeudi de 14 h 00 à 16 h 30
Jacques Olivier POETTO vous propose une initiation à la bureautique et à Internet

Pour toute information vous pouvez contacter :
- Mme MAROLI : 04 90 45 46 31
- Mlle LAZZERI : 04 90 45 46 30

Vous recherchez un travail saisonnier, nous pouvons, au Relais - Emploi, vous proposer des offres ainsi qu'une brochure éditée par le C.R.I.J. « Trouver un Job ».



BRÈVES DE TRAVAUX

- Travaux de mise en sécurité du Secteur des Guigues et RD 10.

- *Aménagement urbain :*
 - réduction de la voie
 - création de trottoirs

- Réhabilitation du réseau des eaux usées au Nord du Cours Aristide BRIAND.

Du 18 au 29 avril
entre 7 h 30 et 17 h 00.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension